

GESTION DE LA VOIRIE : CONNAÎTRE LE RÉGIME JURIDIQUE DES VOIES COMMUNALES ET DES CHEMINS RURAUX

MERCREDI 11 JUIN 2025



9h à 17h







La Fouillouse



15 participants

OBJECTIFS DE LA FORMATION

-  FAIRE LA DIFFÉRENCE ENTRE UN CHEMIN RURAL ET UNE VOIE COMMUNALE
-  SAVOIR DÉLIMITER L'EMPRISE DE SA VOIRIE
-  CONNAÎTRE SES POUVOIRS DE POLICE EN MATIÈRE DE VOIRIE
-  SAVOIR QUELLE PROCÉDURE D'ENQUÊTE APPLIQUER

INTERVENANTE

Morgane MAGNIER
Formatrice et juriste
à l'AMF74

AU PROGRAMME DE LA JOURNÉE

- 1- DÉFINITION DE LA COMPOSITION DE LA VOIRIE COMMUNALE (VOIES COMMUNALES VS CHEMINS RURAUX)
- 2- POUR LES VOIES COMMUNALES AINSI QUE POUR LES CHEMINS RURAUX : CRÉATION, ENTRETIEN, DROITS DES TIERS, DÉLIMITATION DES VOIES ET CHEMINS, GESTION DES POUVOIRS DE POLICE, DÉNEIGEMENT, SUPPRESSION DES VOIES
- 3- TRANSFERT DE LA VOIRIE À L'INTERCOMMUNALITÉ
- 4- PROCÉDURES D'ENQUÊTE PUBLIQUE

INSCRIPTION

» S'inscrire via l'AMF42
financement par la commune

ou

» Mobiliser votre DIF élu
financement par la CDC

